



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2019

Délibération n° 13

Conseil Municipal du Mercredi 6 Mars 2019

Service Culture – Musée Quentovic

Domaine de compétence :

7.5 - Subventions

Le Mercredi 27 Février deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
27/02/2019

Membres présents : 24

Membres ayant donné pouvoir : 8

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 32

A 20 H 01, les membres de l'opposition quittent l'assemblée.

Le Quorum reste atteint :  
Membre(s) présent(s) : 17

Affiché le 08/03/2019

**Présents** : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Angélique COUSIN, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Martine GHEZAL à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Laurie CAFFIER à Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY à Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Stéphane SAGNIER à Madame Monique VAMBRE ;

**Absent (s) non excusé(s)** : Monsieur Lucien BONVOISIN.

**Votants** : 32

A 20 H 01, les membres de l'opposition quittent l'assemblée.  
Le Quorum reste atteint :

**Présents** : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, **Adjoints**, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Angélique COUSIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Gérard ANDRE, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Martine GHEZAL à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Laurie CAFFIER à Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Christian RAMET, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET.

**Absent (s) non excusé(s)** : Monsieur Lucien BONVOISIN.

**Votants** : 22

**Secrétaire de séance** : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Acquisition de matériel muséographique - Demande de subvention.

Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Acquisition de matériel muséographique -  
Demande de subvention.

**Vu** l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

**Vu** l'avis du Bureau, préalablement consulté, concernant l'acquisition de matériel muséographique pour le conditionnement et le suivi climatique des collections du Musée Quentovic.

La DRAC accompagne au titre du contrôle scientifique et technique les projets des Musées de France, qui actualisent leur Projet Scientifique et Culturel, notamment les démarches permettant un renforcement de l'inventaire et du récolement des collections, et du suivi de l'état des collections.

L'acquisition de matériel muséographique (thermohygromètres, déshumidificateurs, bacs de conditionnement...) doit permettre de poursuivre le conditionnement et le suivi des œuvres, en tenant compte de la fragilité de chaque catégorie de collections (métaux, céramiques, arts graphiques...).

Le montant de l'acquisition de ce matériel s'élèverait à 1198 € HT.

**Considérant** la nécessité d'acquérir du matériel spécifique pour le suivi et le traitement des collections muséographiques,

**Considérant** la demande faite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de manière à ce que cette opération bénéficie d'une subvention à hauteur de 70 % (soit 839 €),

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- de donner son accord à la présente acquisition et à l'acceptation des éventuelles subventions correspondantes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires en conséquence.

-

**La délibération est adoptée par 22 voix pour.**

Vu pour être affiché le 08 Mars 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.